

dangereuses, se sont vu refuser l'accès au navire soviétique?

M. Eymard Corbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Je signalerai certainement cette affaire au ministre, monsieur l'Orateur.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA DURÉE DU CONGÉ DE PÂQUES—MISE AU POINT AU SUJET DE L'ORDRE DU JOUR

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, il s'agit en fait d'un rappel au Règlement qui touche le leader du gouvernement à la Chambre, mais je vois qu'il a disparu. Tout d'abord, je voulais lui demander si on ne pourrait pas nous dire à tous quand on nous laissera partir, voire quand on nous fera rentrer. Je constate que le ministre est de retour. Deuxièmement, a-t-il effectivement parlé hier, comme le rapporte le Hansard, des modifications au code criminel visant la piraterie, ou voulait-il dire «modifications visant la vie privée»?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je voulais dire «visant la vie privée»; je crois que c'est ce que j'ai dit. Quant à la question des dates, je réponds à mon honorable ami que nous nous proposons de présenter la motion tendant à proroger la présente partie de la session mercredi prochain, pour revenir le jeudi, comme je l'ai déjà fait savoir au whip en chef de l'opposition.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

LA DÉSIGNATION DES PERSONNES DIVORCÉES SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au premier ministre suppléant. Étant donné que les femmes divorcées ou séparées de leur mari n'auront le droit de voter aux prochaines élections fédérales que si elles sont inscrites sur la liste avec l'abréviation «M^{me}», le ministre compte-t-il, en vue de respecter l'égalité des sexes, attirer l'attention du ministre chargé de l'application de la loi électorale du Canada, sur la nécessité d'établir une nouvelle règle exigeant que le nom des hommes divorcés ou séparés de leur femme soit précédé de «M.» sur les listes électorales?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'en parlerai au Directeur général des élections.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et les célibataires?

M. l'Orateur: Je crois que le député de Joliette veut poser une question supplémentaire.

[Français]

L'honorable député désire-t-il poser une question supplémentaire à celle qu'il aurait posée précédemment?

L'AGRICULTURE

LES PORCS—LES SUBVENTIONS AUX ÉLEVEURS OU AUX EXPLOITATIONS COMMUNES

M. Roch La Salle (Joliette): Merci, monsieur le président. Je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que plusieurs éleveurs de porcs s'inquiètent présentement de savoir à quel nom sera établi le chèque de subvention que le gouvernement fédéral doit verser, le ministre pourrait-il dire si ce chèque sera adressé au nom de l'éleveur ou de l'«intégrateur»?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le paiement sera fait au producteur et, bien entendu, le maximum par producteur est de 200 porcs. On éprouve des difficultés dans diverses régions du Canada par suite de certains procédés commerciaux. On a demandé aux producteurs, dans leur demande, de nous fournir ou bien les certificats de classement ou bien les meilleures attestations qu'ils avaient. Nous allons confronter ces données aux dossiers des établissements afin de nous assurer que tous les vrais producteurs, et eux seuls, reçoivent des paiements.

* * *

LA SANTÉ

L'ASSURANCE-MALADIE—LES SERVICES PARAMÉDICAUX

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je désire poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social une question qui, de fait, est supplémentaire par rapport à une question précédente. Au cours de la présente session, le gouvernement a-t-il l'intention soit, s'il le faut, de modifier la loi sur les soins médicaux, soit de changer le règlement en vue de permettre le partage des frais au titre des services paramédicaux avec celles des provinces qui ont inclus ou désirent inclure un ou plusieurs services paramédicaux dans leurs régimes d'assurance-maladie.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, comme l'honorable député le sait, nous sommes en pourparlers avec les provinces au sujet des nouveaux régimes qui, de fait, remplaceront l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie, et laisseront aux provinces beaucoup plus de latitude quant à l'inclusion du personnel paramédical. Cette proposition, nous l'avons jointe à celle prévoyant qu'une somme d'environ 640 millions de dollars soit mise à la disposition des provinces pour leur permettre d'assumer de nouvelles obligations l'une des plus importantes étant l'inclusion du personnel médical. Les provinces étudient présentement ces propositions.

L'ASSURANCE-MALADIE ET L'ASSURANCE-HOSPITALISATION—LA PARTICIPATION FÉDÉRALE

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Une question supplémentaire pour le ministre, monsieur l'Orateur. Ces propositions du gouvernement fédéral aux provinces dépendent-elles de l'acceptation, par ces dernières, d'une réduction de la contribution du gouvernement fédéral au programme d'hospitalisation et d'assurance frais